

En inscrivant un ou des enfant(s) aux stages de Charleroi Nature, les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

1. Participation

Conditions préalables pour participer à un stage:

- respect de la tranche d'âge prescrite avec la date de début du stage comme référence. Nos stages sont ouverts aux enfants de 5 à 13 ans sauf exceptions, mentionnées dans la description du stage.
- être physiquement apte.
- avoir l'autorisation des parents ou de la personne responsable.

Accueil d'enfants à besoins spécifiques

Nous sommes ouverts à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la mesure où les déplacements dans les bois leur sont possibles. Dans tous les cas, il est préférable de prendre contact avec un coordinateur par téléphone (0483 08 93 46) afin d'évaluer la faisabilité du stage.

2. Inscription

Pour réserver et participer à un ou plusieurs stage(s), il convient de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur la page "activités" > "stages" de www.chana.be (Infos et renseignements complémentaires au 0783 08 93 46 ou par e-mail à info@chana.be).

Un mail de confirmation vous est alors envoyé, comprenant, avec nos coordonnées bancaires, l'invitation au paiement correspondant au stage. **C'est la réception de ce paiement qui valide l'inscription.**

Il vous est aussi demandé de compléter en ligne une fiche de renseignements qui comprend les données médicales. Ce document doit obligatoirement être complété **dès réception de la confirmation**. Toute personne rencontrant des difficultés avec l'informatique sera bien accueillie au 0483 08 92 91, et également en nos locaux, 16 avenue des Muguets, 6001 Marcinelle.

3. En fonction du nombre d'inscriptions pour un stage, Chana constitue des groupes, en respectant les consignes en la matière émises par l'ONE:

- groupes d'enfants de moins de 6 ans : un animateur pour maximum 8 enfants,
- groupes d'enfants de plus de 6 ans: un animateur pour maximum 12 enfants.

Selon le nombre d'enfants inscrits et leur âge, les tranches d'âges sélectionnées pour réaliser nos groupes varient. Nous faisons en sorte de créer des groupes homogènes en tenant compte de l'âge, du nombre et des désirs des enfants.

4. Paiement

Le paiement intégral se fait anticipativement, suivant les modalités décrites dans le mail de confirmation d'inscription au stage, par virement bancaire sur le compte IBAN **BE41 0688 9775 2710** – BIC : GKCCBEBB – Charleroi Nature ASBL, avenue des Muguets 16 – 6001 Marcinelle, avec la communication renseignée sur le message de confirmation. **1 paiement par stage et par enfant.**

5. Annulation et/ou désistement

a→ En cas d'annulation: celle-ci doit être signalée et motivée par écrit (Email).

1° avant le 8ème jour précédant le stage, le montant du stage est intégralement remboursé.

2° 8 jours ou moins avant le stage, celui-ci est remboursé à raison de 50 % du prix total.

3° en cas d'annulation non signalée par écrit, l'intégralité du montant du (des) stage(s) est dûe.

En cas de non paiement, Charleroi Nature ASBL fera valoir, par toutes voies légales, son droit au recouvrement de l'intégralité du montant dû.

b→ En cas de maladie un certificat médical doit être remis.

1°: avant début du stage > remboursement intégral

2° Si le problème médical survient durant la période du stage, le signalement doit être fait avant 10h le premier jour de l'absence. Le remboursement est alors opéré sur base des dates couvertes par le certificat médical dûment complété. Si le signalement est fait après 10h, le premier jour n'est pas remboursé. Le certificat médical doit nous parvenir dans les plus brefs délais. Aucun remboursement n'est consenti pour un certificat fourni APRES la fin d'un stage. NB : un rendez-vous pour une visite médicale programmée en cours de stage n'est pas considéré comme maladie donnant droit à un remboursement.

c—>En cas de “force majeure”

Si un stage débuté doit être interrompu en cas de force majeure, indépendamment de la volonté de l'organisateur (Chana) (ex: intempéries, épidémie, ...), le choix est laissé entre un remboursement couvrant 50% de la valeur des journées perdues OU le report de 100% de la valeur des journées perdues sur un stage futur.

6. Activités: nos stages se déroulent pendant les périodes des congés scolaires, nouvelle nomenclature: **Il n'y a pas de stage les jours fériés.**

- période de détente (anciennement “carnaval” généralement en février).
- période de printemps (généralement en mai).
- période d'été (juillet et août).
- période d'automne (autour de la Toussaint).
- période d'hiver (autour du nouvel an).

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00 (ou suivant horaire communiqué). Pour la bonne organisation de nos stages, il est demandé d'être présent **10** minutes avant l'heure de début. L'accueil n'est pas garanti en cas d'arrivée tardive.

7. Temps d'accueil (garderie):

Sauf exception (voir horaire spécifique du stage) un accueil est organisé de 7h30 à 9h00 et de 16h à 18h00. Le tarif de cet accueil est exprimé sous forme d'un forfait pour toute la durée du stage. (voir tarif)

8. Abandon ou renvoi du stagiaire

En cas d'interruption du stage, pour raison autre que médicale (voir point 5b2), aucun remboursement n'est consenti. Idem en cas de renvoi du stagiaire.

9. Réduction sur le prix des stages.

Une réduction de 10% est accordée aux familles nombreuses (3 enfants), au personnel communal de Charleroi et au personnel du GHDC. Un tarif spécifique est également prévu pour les familles bénéficiant du statut “article 27”. (voir tarif). Toute demande de réduction doit être faite avant le paiement. Aucun remboursement ne sera effectué après celui-ci.

10. Assurances: Charleroi Nature ASBL souscrit les contrats d'assurance nécessaires (RC et accidents corporels Ethias police 45.496.212).

11. Effets personnels: Charleroi Nature ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets, d'argent, de vêtements ou de lunettes. Il est vivement déconseillé aux participants d'emporter des objets de valeur (GSM, console de jeux, bijoux, etc.) sauf pour des activités spécifiques signalées par l'animateur.

12. Contrat d'activité

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement, les animateurs, les horaires, ainsi que l'esprit des activités.

Tout manquement aux règles élémentaires de bonne conduite sera sanctionné par le renvoi immédiat. En cas de renvoi, aucun remboursement ne sera opéré (voir point 8).

Règles de vie / Sanctions:

Une charte est créée en collectif en début de stage :

- *Co-construite avec les enfants, la charte est comprise et justifiée. Les règles ont tout leur sens car le besoin s'en est fait ressentir et elles viennent des enfants.*
- *Rédigées positivement, les règles n'apparaissent pas comme ce qui est interdit mais comme un code de bonne conduite.*
- *Pas de sanction, mais plutôt un système de réparation et beaucoup de dialogue. En cas de conduite dangereuse, l'enfant peut être momentanément isolé du groupe et encadré par un coordinateur le temps d'une mise au point.*

L'utilisation de GSM par les enfants est interdite pendant les heures de stage.

13. Journée type:

Temps d'accueil du matin - entre 7h30 et 9h : les enfants sont pris en charge par un animateur avant le début des activités. Des jeux et activités en autonomie ou encadrés sont proposés. Le lundi, l'accueil est un peu particulier : tous nos animateurs sont présents dès 8h pour que chaque enfant voit directement qui sera son référent et découvre avec lui les locaux et le fonctionnement du stage.

Début des activités - 9h : rassemblement au local et tour de table de l'humeur du jour.

Jeux de prise de connaissance - les warm up : chaque matin, l'animateur propose des petits jeux pour faire connaissance, pour se réveiller, pour se mettre en route.

Suggestions du jour : chacun est invité à proposer des activités, des jeux qu'il souhaite réaliser durant le stage. L'animateur propose son programme et il est retravaillé en collectif en fonction des désirs de chacun (dans la mesure du possible).

Animations ou grands jeux du matin : en extérieur, l'animateur alterne les animations/jeux/découvertes afin que chacun y trouve son compte. Il fait jouer, il joue avec, il donne à jouer, il laisse jouer afin que chaque moment soit enrichissant pour les enfants.

Le dîner : Aux locaux ou dans les bois, le dîner est un moment convivial où chacun mange comme il est le mieux : assis ou debout, seul ou en groupe. Souvent c'est un moment partagé en grand groupe.

Animations ou grands jeux de l'après-midi : Après un temps calme (lecture, conte, relaxation, chant,...), l'animateur propose de nouveaux des animations/jeux/découvertes en extérieur. Le lundi, c'est aussi le moment de la rédaction collective de la charte où les enfants, en fonction du vécu de leur matinée, proposent et écrivent (dessinent) les règles de vie de leur semaine de stage.

Fin de journée - le temps d'un dernier ressenti : chacun est invité à exprimer son ressenti/ses émotions, ce qu'il a aimé ou moins aimé.

Fin des activités - 16h

Le temps d'accueil du soir - entre 16h et 18h : les enfants sont pris en charge par un animateur à la fin des activités. Des jeux et activités en autonomie ou encadrés sont proposés.

Repas et collations

Les repas et les collations sont préparés par les parents et placés dans un sac à dos prévu à cet effet. L'enfant peut être amené à emmener ce sac dans les bois pour y manger : il faut penser pratique. En cas de grosse chaleur, un frigo peut accueillir les repas et collations de chacun.

14. Réclamation

Toute réclamation sera traitée si elle parvient motivée, par écrit ou par e-mail, à l'adresse suivante : info@chana.be.

15. Accident

Le personnel prendra toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie. Les parents seront avertis immédiatement et l'appel aux services d'urgence sera mis en œuvre en cas de nécessité.

16. Droit à l'image

Pendant nos activités et événements, il est possible que des photos soient réalisées, dans le but d'alimenter notre réserve de visuels pour la communication Chana. Si un.e participant.e ne souhaite pas être identifiable sur ces images, il suffit de le mentionner **avant** l'événement. Nous souhaitons en effet respecter le droit à l'image de chacun.e .

Une signature vous sera demandée le premier jour du stage sur la fiche que nous aurons préalablement imprimée.

17. Prime par les mutualités

Certaines mutuelles octroient une prime pour la participation des enfants à des stages. Une attestation de participation -acceptée par les mutuelles est envoyée par Email à l'issue de chaque stage.

18. Attestation fiscale:

Une attestation fiscale de fréquentation au(x) stage(s), reprenant les sommes versées est envoyée par Email après le 31 décembre de l'année pendant laquelle s'est déroulé le stage.

19. Mentions légales

Le siège de l' ASBL est situé à Marcinelle (6001) , avenue des Muguets 16. Registre des personnes morales (RPM) : Tribunal de l'entreprise du Hainaut - division de Charleroi. N°entreprise : 0820.963.557. Numéro d'appel: 0483 08 93 46.

20. RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Charleroi Nature Asbl utilisera les informations personnelles fournies pour vous contacter dans le cadre des activités organisées chez Chana. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Vous pouvez à tout moment nous demander d' être retiré de notre base de données.